

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 20 décembre 2022

« Avant d'aller aux urgences, j'appelle le 15 »

Face à la conjonction des épisodes épidémiques hivernaux (Covid, bronchiolite, grippe), le système de santé est en grande tension, notamment les services d'urgences hospitaliers publics et privés. Afin de garantir la continuité de fonctionnement des services d'urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), l'Agence Régionale de Santé (ARS), en concertation avec les établissements de santé d'Indre-et-Loire, a décidé de limiter l'accès aux urgences du département aux seuls **appels téléphoniques régulés au préalable par le centre 15 (SAMU) à compter du lundi 19 décembre 2022.**

Urgences sous tension : faites le 15

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Face à la dégradation de la situation sanitaire, il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, **il est impératif de contacter d'abord son médecin traitant et si celui-ci n'est pas disponible de contacter le 15.**

- **En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin :**

Il convient de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. En journée, vous êtes invités à contacter, en priorité, votre médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale) qui réorientera au besoin votre demande.

- **La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15 :**

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, vous êtes invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de vous orienter au mieux selon votre besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, vous pourrez :

1. Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ou être orienté vers le médecin de garde,
2. Ou être dirigé vers un service d'urgences
3. Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !

L'application de ces grands principes est de nature à garantir la réponse à votre demande et à éviter d'engorger les services d'urgences, en évitant la venue spontanée dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'urgence médicale.

Contact presse :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr